



## Conflit : PA directement versée à un Enfant Majeur ?

Par **Apulee**, le **30/09/2014** à **17:31**

Bonjour,

Nous avons mon ex et moi deux enfants en garde alternée. Je paie une PA à la maman.

Mon fils deviendra majeur en janvier 2015.

Lui et moi souhaitons qu'il reçoive directement la part de Pension Alimentaire qui lui revient. Ceci parce que sa maman l'utilise pour tout sauf pour l'entretien des enfants (un vrai scandale).

Bien entendu la maman s'y refuse ; pour moi la somme versée au total sera la même. Nous comptons l'enfant et moi envoyer un courrier au JAF pour lui décrire la situation et lui verser directement la part de PA, sans l'accord de la maman donc, sur un compte chèque, dès janvier prochain.

**Pourriez-vous me dire ce que nous risquons et comment procéder, merci pour votre soutien.**

Deux solutions sont envisagées de notre côté :

1-Faire une demande de révision de la PA en garde alternée et obtenir son annulation. Il me sera alors possible de verser la somme directement à mon fils majeur. Les éléments pour l'annulation sont hélas pléthoriques, la maman utilisant l'argent pour ses loisirs lorsqu'elle est seule, etc.

2-Affilier l'enfant chez moi, c'est-à-dire en résidence principale.

Dans tous les cas nous allons au conflit et les procédures devant le JAF sont très longues et fatigantes.

Que risquons-nous si la part de PA est versée directement à l'enfant majeur en prévenant le JAF par un simple courrier?

Etant donné que le comportement de la maman va à l'évidence à l'encontre de l'intérêt des enfants, il me semble que son avocat lui conseillera alors de la boucler et nous aurons évité, surtout à l'enfant qui commence à bouillir, les démarches administratives éprouvantes, non?